

Séance ordinaire du conseil de l'Agglomération

15 juin 2026 à 18 h 33

Procès-verbal

Sont présents(e)s : M. Pierre Richard, président
Mme Julie Robillard, conseillère
Mme Francine Chaput, conseillère
M. Alexandre Morin, conseiller
Mme Marie-Ève Landry, conseillère
M. Sylvain Beaulieu, conseiller
Mme Nathalie Bélanger, conseillère
M. Frank Pappas, conseiller

Sont également présentes:

Mme Julie Forgues, directrice générale

Mme Anne-Julie Bergeron, greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. PÉRIODE DE QUESTIONS.
4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 19 mai 2026, à 18 h 33.
5. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES.
 - 5.1. Rapports des responsables de comités.
 - 5.2. Création d'un comité paritaire de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
6. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE.
 - 6.1. Rapports des responsables de comités.
 - 6.2. Recommandation de paiement décompte progressif # 9 - Agrandissement de la caserne - 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour enr.) - Dossier # SI-202502-013.
7. RÉSEAU ARTÉRIEL.
 - 7.1. Rapports des responsables de comités.
8. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE.
 - 8.1. Rapports des responsables de comités.
 - 8.2. Prolongation de la location d'une unité sanitaire - Quai municipal.
9. CORRESPONDANCE.
10. AFFAIRES NOUVELLES.
11. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES.
12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Le président, monsieur Pierre Richard, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

AG-1416-06-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec la modification suivante :

- Le point 5.2 « *Création d'un comité paritaire de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel* » est retiré.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question de l'assistance.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

AG-1417-06-2026

4.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 19 MAI 2026, À 18 H 33.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2026 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 19 mai 2026, à 18 h 33, soit et est approuvé tel que rédigé.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES.

5.1. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

5.2. CRÉATION D'UN COMITÉ PARITAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

6. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE.

6.1. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

AG-1418-06-2026

6.2. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF # 9 - AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE - 9018-8111 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION MARC ARBOUR ENR.) - DOSSIER # SI-202502-013.

ATTENDU la résolution # AG-1347-07-2025 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.) pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la caserne pour un montant total de 1 575 000,00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU qu'une neuvième partie des travaux a été exécutée et complétée au 31 mai 2026 ;

ATTENDU la facture # 1955 du 31 mai 2026 de 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.) au montant de 81 382 \$ plus les taxes applicables, tenant compte de l'avenant # 12 concernant l'ajout de 3 serrures à clavier au montant de 1 595,25 \$ plus les taxes, de l'avenant # 15 concernant l'ajout du 5^e plan d'évacuation au montant de 280,50 \$, de l'avenant # 17 concernant la modification architecturale selon la directive A-09 au montant de 1 707,55 \$ plus les taxes, de l'avenant # 19 concernant un crédit pour des travaux électriques non exécutés au montant de 2 800 \$ plus les taxes, de l'avenant # 23 concernant l'a modification électrique selon la directive E-04 au montant de 1 590,28 \$ plus les taxes, de l'avenant # 24 concernant la modification électrique selon la directive E-05 au montant de 3 548,56 \$ plus les taxes et de l'avenant # 25 la modification architecturale selon la directive

A-10 au montant de 176 \$ plus les taxes et tenant compte de la retenue de la garantie contractuelle en proportion de 10 % du montant des travaux effectués ;

ATTENDU la recommandation favorable de Z&D architectes tel qu'il appert au certificat de paiement du 2 juin 2026 signé par Dany Guimond architecte accompagnant le décompte # 9 pour le paiement totalisant 81 382 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des Services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil accepte la neuvième partie des travaux exécutés dans le cadre du dossier # SI-202502-013 au 31 mai 2026 tenant compte des avenants # 12, 15, 17, 19, 23, 24 et 25 totalisant un montant de 9 288,62 \$ plus les taxes applicables et tenant compte de la retenue de la garantie contractuelle en proportion de 10 % du montant des travaux effectués et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement au montant de 81 382 \$ plus les taxes applicables (93 568,95 \$ toutes taxes comprises) en paiement au décompte # 6 à 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-054-2023 modifié par le règlement # AG-054A-2024 et par l'aide financière obtenue du programme PRACIM (# 73-03000-722).

7. RÉSEAU ARTÉRIEL.

7.1. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

8. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE.

8.1. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

AG-1419-06-2026

8.2. PROLONGATION DE LA LOCATION D'UNE UNITÉ SANITAIRE - QUAI MUNICIPAL.

ATTENDU que le Pavillon Violette-Gauthier est toujours fermé pour une période indéterminée;

ATTENDU que cet immeuble est normalement utilisé, tant durant la saison estivale que durant la saison hivernale, notamment pour la location de patins, comme espace de repos pour les citoyens ainsi que pour l'utilisation des installations sanitaires;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'offrir aux employés municipaux, aux citoyens et aux visiteurs un espace sain et sécuritaire pour l'utilisation des sanitaires pendant les saisons estivale et hivernale;

ATTENDU la résolution AG-1364-10-2025 par laquelle le conseil autorisait la location d'une unité sanitaire externe pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU que ladite unité sanitaire est déjà installée sur le site et qu'il est opportun de poursuivre sa location afin de maintenir ce service essentiel à la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit:

QUE le conseil autorise la prolongation de la location de l'unité sanitaire externe auprès de Groupe Star Suite inc. pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2026 au montant de 995 \$ par mois plus les taxes applicables, pour un total de 8 955 \$ plus les taxes applicables (10 296,01 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 62-29000-516 et # 62-70130-516.

9. CORRESPONDANCE.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES.

Aucune question écrite n'avait été reçue pour cette séance et les questions de l'assistance ont été traitées.

AG-1420-06-2026

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 42, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ de clore et de lever la séance.

Mention:

Je, Pierre Richard, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les citées et villes.

(Signé)

Pierre Richard, président

(Signé)

Anne-Julie Bergeron, greffière